

Conseil Municipal du 27 janvier 2022

Le vingt-sept janvier deux mil vingt- deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 janvier 2022, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : DUCHENE Lucie, MENARD Jeanine.

Pouvoirs : - néant

Secrétaire de séance : Julie DUCOIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 11 - Avenant n° 2 à la Convention de mise en place du Service Technique Commun
- 12 - Autorisation au Maire de signer la convention de vente de terrains à Méduan'Habitat
- 13 - Compte-rendu de visite du clocher et état des lieux
- 14 - Demande de financement du RASED
- 15 - Opération 218 -Rue du Musé et Ruelle R-G : Modification du plan de financement de l'opération (montant du fonds de Concours CC Coëvrons)
- 16 - Convention d'entretien, de gestion et de domanialité pour le cheminement piétonnier dans l'emprise de la RD 125 SUR LA Commune de Vaiges (voie douce vers St Georges le Flécharde)
- 17 - Modification de la délibération n° 2018-10-25-04a portant à connaissance du Conseil Municipal le projet d'arrêté du Maire portant création de la Régie de recettes « Patrimoine et Culture » (articles 5 et 10).
- 18 - Mise en place d'une Commission RGPD
- 19 - Opé 214 -Impasse Gribouille - Projet d'acquisition foncière pour emprise de réseaux

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

Budgets

1) Porté à connaissance des Restes à réaliser au 31/12/2021 sur le Budget Général

DCM 2022-01-27-01

Monsieur le Maire présente les états des restes à réaliser au 31/12/2021 sur la section d'investissement du Budget Général (cf. le document « annexe à DCM 2022-01-27-01 annexé au PV de la présente séance).

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de ces restes à réaliser, arrêtés comme suit :

- en dépenses : 307 683,44 €
- en recette : 92 305,00 €.

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

Eléments budgétaires 2022

2) a) Prime Energie Renouvelable 2022

DCM 2022-01-27-02a

Suite à la délibération du 28 septembre 2006, relative à l'instauration d'une prime incitative « Energies Renouvelables », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de prime déposées en Mairie durant l'année 2021 (une seule demande reçue).

Décision :

Vu la délibération n° 2013-01-31-10 adoptant la fiche technique relative à la Prime « Energies Renouvelables »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide d'accorder la prime « Energies Renouvelables 2022 » aux personnes listées sur l'annexe jointe à la présente délibération ;*
- *décide l'inscription des crédits nécessaires (1 x 300 € = 300 €) au chapitre 204, à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes privées », de la section investissement du Budget Général 2022 ;*
- *autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

Il est rappelé que la délibération n° 17 en date du 31 mai 2007 a fixé à 3 ans la durée d'amortissement de cette prime. Pour la présente décision, les conditions d'amortissement sont donc les suivantes :

Objet : Prime « Energies Renouvelables 2022 »

Montant à amortir = 300 €

Durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année N+1 (N = année versement prime) soit un montant annuel de 100 € à inscrire au Budget Général, sur les 3 exercices suivant année N, sur les imputations comptables suivantes :

- > *recettes d'investissement : chapitre 040 / article 280421,*
- > *dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811.*

- précise que les nouvelles demandes seront examinées en janvier 2023.

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

Annexe à la délibération n° 2022-01-27-02a

PRIME ENERGIE RENOUVELABLE 2022

N° Dde	Equipement installé	Date de la facture	Montant de la facture	Nom du propriétaire	Référence logement	Prime accordée
2022-01	Poêle à granulés	20/10/2021	8 418,63 €	SERGEANT Dominique	10 Rue du Canal	300 €

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

2b) Subventions 2022

DCM 2022-01-27-02b

Monsieur Michel DURAND rend compte de la réunion de la Commission "Associations" en date du 24/01/2022, et présente la liste des propositions de subventions

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions 2022 comme suit :

OMS -OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	8 000,00
COMITE DES FETES - VIE ASSOCIATIVE	2 500,00
FAMILLES RURALES (INCLUS GRIBOUILLE ET BABYDOUX)	2 610,00

THEATRE DE VAIGES	410,00
COMITE JUMELAGE ERVE CHARNIE	500,00
CLUB DE LOISIRS DES AINES	500,00
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS APG AFN	200,00
GROUP COMUNAL DEFENSE CONTRE NUISIBLES	170,00
L'ORIOLET /Concert	2 500,00
APE ECOLE EUGENE HAIRY PROJET PEDAGOGIQUES ECOLE PUBLIQUE = Vote/ Elève Montant Subventions 2022 : Base = 24 € x 111 élèves rentrée Sept 2021 (N-1)	2 664,00
APE ECOLE EUGENE HARY VIE ASSOCIATIVE = Vote / Elève Montant Subventions 2022 : Base 3 € x 111 élèves rentrée Sept 2021 (N-1)	333,00
APEL ECOLE ST JOSEPH PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE PRIVEE= Vote/Elève Montant Subventions 2022 : Base = 24 € x 37 Enfants de Vaiges rentrée Sept 2021 (N-1)	888,00
APEL ECOLE ST JOSEPH VIE ASSOCIATIVE = Vote / Elève Montant Subventions 2022 : Base = 3 € x 79 élèves rentrée Sept 2021 (N-1)	237,00
APEL ST JOSEPH /SUBVENTION ARBRE DE NOEL Base = 12 € x 37 Enfants de Vaiges rentrée Sept 2021 (N-1)	444,00
APEL E. HAIRY Crédit /ARBRE DE NOEL Base = 12 € x 111 élèves rentrée Sept 2021 (N-1)	1 332,00
UDAF 53 LAVAL	290,00
RESTAURANT DU CŒUR	175,00
BANQUE ALIMENTAIRE	225,00
CROIX ROUGE	90,00
LA CROIX D'OR	90,00
CHAMBRE DES METIERS	50,00
APF - PARALYSES DE France	90,00
ASS 53 INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX (IMC)	90,00
ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES TELETHON	90,00
COMITE DAL53 LIGUE CONTRE LE CANCER	90,00
France ALZHEIMER	90,00
ASS SCLEROSES EN PLAQUES -AFSEP	90,00
LPO - Ligue Protection des Oiseaux	150,00
UNADEV	90,00
Total =	24 988,00 €

Enregistrée en Préf le 03/02/2022

publiée le 8/02/2022

3) Adhésions et Cotisations 2022

DCM 2022-01-27-03

Monsieur le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votés en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6281, doivent être soumises expressément au vote du Conseil Municipal.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, pour l'année 2022 :

- *de SOUSCRIRE les adhésions et cotisations comme listées au tableau ci-dessous,*

-

Adhésions - Cotisations	
Bénéficiaires	Vote /2022
Fondation du patrimoine	100,00
FDGDON- POLLENIZ	329,15
CAUE	70,00
AMF - Cotisations	339,60
Mayenne Ingénierie (CD53)	400,00
France Randonnée 53	40,00
Quest'Handi	30,00
total =	1278,75

- *d'INSCRIRE un montant global de 1 300 € à l'article 6281 du Budget Général 2022.*
 Enregistrée en Préf le 31/01/2022 publiée le 8/02/2022

4) Locations immobilières 2022

DCM 2022-01-27-04

Question reportée

Opération 143 - Salle des sports

5) Modification d'un vestiaire en zone Bar/situation du dossier

DCM 2022-01-27-05

Monsieur le Maire présente la situation de ce dossier :

→ **Echéancier prévisionnel engagé (pour la procédure de consultation) :**

17/01/2022	validation DCE en Réunion de Municipalité
18/01/2022	Envoi de l'avis d'appel d'offres et dépôt du DCE sur plateforme dématérialisée « marches-securises.fr »
Vendr 11/02/2022 A 12h00	Date limite de remise des offres
14/02/2022	Ouverture des offres et enregistrement des doc
14/02/2022	Transmission des offres au Maître d'œuvre pour analyse
23/02/2022	Présentation du rapport analyse des offres
24/02/2022	Délibération attribuant les marchés de travaux

→ **Plan de financement au 27/01/2022**

Le document « plan de financement » de cette opération est remis ce jour à chaque conseiller.

Monsieur PERDREAU demande si une aide financière extérieure (type subvention) a été sollicitée. Monsieur le Maire précise qu'aucune demande dans ce sens n'a été sollicitée à ce jour.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- prend acte de la situation de ce dossier.

Enregistrée en Préf le 04/02/2022

publiée le 8/02/2022

Opération 151 - Salle culturelle La Passerelle**6) Modification d'une fenêtre en porte /situation du dossier**

DCM 2022-01-27-06

Monsieur le Maire présente la situation de ce dossier :

→ Echancier prévisionnel engagé (pour la procédure de consultation) :

17/01/2022	validation DCE en Réunion de Municipalité
18/01/2022	Envoi de l'avis d'appel d'offres et dépôt du DCE sur plateforme dématérialisée « marches-securises.fr »
Vendr 11/02/2022 A 12h00	Date limite de remise des offres
14/02/2022	Ouverture des offres et enregistrement des doc
14/02/2022	Transmission des offres au Maître d'œuvre pour analyse
23/02/2022	Présentation du rapport analyse des offres
24/02/2022	Délibération attribuant les marchés de travaux

→ Plan de financement au 27/01/2022

Le document « plan de financement » de cette opération est remis ce jour à chaque conseiller.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- prend acte de la situation de ce dossier.

Enregistrée en Préf le 04/02/2022

publiée le 8/02/2022

Intercommunalité**7) Action Chantiers « Argent de Poche 2022 » / Liste des propositions d'actions sur Vaiges**

DCM 2022-01-27-07

A ce jour, le recensement des Communes candidates à l'accueil de Chantiers « Argent de Poche 2022 » n'est pas réalisé ; toutefois, le Conseil Municipal est invité à débattre des actions qui pourront être proposées sur la Commune de Vaiges dans le cadre de cette action communautaire.

Les activités suivantes sont suggérées :

- Fabrication de boîtes à livres
- Interventions sur les décors de Noël (rénovation et nouvelles décorations)
- Fabrication d'une Boîte aux Lettres du Père-Noël (avec mise en place d'un suivi de courriers-réponses, et organisation d'un concours de la plus belle lettre).

Foncier et domanialité

8) Situation de la parcelle AC 189 : Constat de la désaffectation matérielle du terrain (depuis 2016)

DCM 2022-01-27-08

Monsieur le Maire rappelle :

- l'enlèvement des jeux de l'aire de jeux située Rue des Mimosas sur le terrain, resté dans le domaine public, et situé entre les parcelles AC 131 (Jardin public enclos par un mur) et AC 69 sur le lotissement du Prieuré,
- le non remplacement de cette aire de jeux (au motif de son peu de fréquentation par le public -qui préfère le Jardin Public situé à proximité)

Il expose que le non-remplacement de cette aire de jeux, et le projet de mise en vente de ce terrain (délibération n° 2016-05-26-26) marquaient alors également la volonté de désaffectation matérielle en vue du changement de destination de ce terrain.

Il rappelle également :

- les délibérations 2016-05-26-26 et 2016-07-25-03 décidant le lancement du bornage et des travaux de viabilisation ;
- le bornage réalisé en septembre 2016 (le terrain est dès lors identifié parcelle n° AC 189),
- la fermeture de l'accès à ce terrain lors de la réalisation des travaux de viabilisation (Raccordements, en février 2017, au réseau de distribution en électricité et au réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération).

Décision

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces éléments permettant de constater, depuis 2016, la désaffectation « matérielle » de ce terrain appartenant au domaine public.

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

9) Décision formelle de déclassement du terrain (borné AC 189 en 2016)

DCM 2022-01-27-09

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le déclassement du terrain borné AC 189 en 2016, dans l'objectif de classer cette parcelle dans le domaine privé de la Commune de Vaiges afin de pouvoir vendre cette parcelle formant une « dent creuse » en milieu aggloméré.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE formellement le déclassement de la parcelle AC 189 (pour son intégration au domaine privé communal).

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

10) Offre de vente à la commune d'un terrain situé 4 Route de La Bazouge à Vaiges

DCM 2022-01-27-10

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de maître GOUX informant la Commune de la mise en vente de la propriété sise 4 Route de La Bazouge (cadastrée AA 170 et d'une contenance de 963 m² avec un petit bâtiment de type garage).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de faire une offre d'achat au prix de 35 000 € net vendeur.

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

Supplément à l'OJ

Service Technique Commun

11) Avenant n° 2 à la Convention de mise en place du Service Technique Commun

DCM 2022-01-27-11

Monsieur le Maire rappelle :

- Le service technique commun a été créé en 2013 entre la Communauté de communes des Coëvrons et ses communes membres afin d'harmoniser les pratiques en matière de gestion des personnels techniques (convention de mise en place du Service Technique Commun des Coëvrons signée le 12/12/2013),
- L'avenant n°1, signé le 14/02/2019, qui prévoyait la disparition de dispositif de « dotation communale » du Service Technique Commun (extinction par cinquième jusqu'en 2022).

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la proposition d'avenant n° 2 prévoyant ces nouvelles modalités financières entre le Service Technique Commun et les Communes signataires de cette convention,

Pour les modalités pratiques de l'extinction de cette dotation, la Communauté de communes des Coëvrons a été sollicitée afin que les 3 premiers trimestres soient facturés sur l'exercice N ; le solde serait facturé en janvier de l'année N+1 (étant précisé qu'en 2022 les communes devront budgéter les montants du remboursement de l'année 2021 ainsi que les 9/12^{ème} de 2022).

- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cet avenant n° 2.

Décision

Considérant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE l'avenant n°2 joint en annexe de la présente délibération ;**
- **AUTORISE le Maire à signer cet avenant.**

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

Lotissement « Haut Ormeau »

12) Autorisation au Maire de signer la convention de vente de terrains à Méduan'Habitat

DCM 2022-01-27-12

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 25/01/2022 avec les représentants de Méduan'Habitat.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à signer la convention réglant les modalités de la vente, au prix de 20 € HT le m², de 7 parcelles sur le Lotissement « Le Haut Ormeau » à Vaiges.**

Enregistrée en Préf le 02/02/2022

publiée le 8/02/2022

13) Compte-rendu de visite du clocher et état des lieux -Devis -Commandes

DCM 2022-01-27-13

Monsieur le Maire donne lecture :

- du compte rendu du diagnostic sur site du 13/12/2021,
- du compte rendu de la rencontre du 22/12/2021 avec le représentant de la Sté BODET,
- des devis de la Sté BODET.

Décision*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**- ACCEPTE les devis présentés par la Société BODET, comme suit :*

<i>- remise en service cloche n° 2 :</i>	<i>4 443,65 € HT</i>	<i>5 332,38 € TTC</i>
--	----------------------	-----------------------

<i>- restauration cloche n° 3 :</i>	<i>8 223,60 € HT</i>	<i>9 868,32 € TTC</i>
-------------------------------------	----------------------	-----------------------

<i>Totaux =</i>	<i>12 667,25 € HT</i>	<i>15 200,70 € TTC</i>
-----------------	-----------------------	------------------------

*- AUTORISE le Maire à signer ces devis et à passer commande des travaux ;**- CHARGE le Maire de solliciter des aides financières extérieures ;**- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022 /Opération 181.*

Enregistrée en Préf le 02/02/2022

publiée le 8/02/2022

14) Demande de financement du RASED

DCM 2022-01-27-14

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale (Circonscription de Mayenne Nord-Est sollicitant une participation financière de la Commune de Vaiges pour l'acquisition de matériels (mallettes de tests psychométriques) pour le Service RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté).

La participation demandée à la Commune de Vaiges s'élève à 139,20 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Décision*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**- accepte de verser la participation financière à destination du RASED ;**- précise que cette dépense sera inscrite au BP 2022 (article 6574).*

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

15) Opération 218 -Rue du Musée et Ruelle R-G : Modification du plan de financement de l'opération (montant du fonds de Concours CC Coëvrons)

DCM 2022-01-27-15

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-10-21-09 portant lancement de l'opération, plan de financement et demandes de subventions pour l'Opération 218 -/ Aménagement de Rue du Musée et Ruelle R-G.

Il précise que le montant sollicité, 29 165 € (100 % de la dotation Vaiges au titre du Fonds de Concours Coëvrons sur la période 2020-2025) est trop élevé, car le montant alloué sur ce Fonds de concours ne peut pas être supérieur au reste à charge de la Commune sur une opération. Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération.

Considérant les derniers éléments et l'estimation chiffrée, présentés par Mayenne Ingénierie (missionné en assistance à maîtrise d'ouvrage sur cette opération), les coûts en phase PROJET peuvent être détaillés comme suit :

Descriptif de la dépense	HT	TTC
Mayenne Ingénierie	3 930,00 €	4 716,00 €
Levé TOPO	750,00 €	900,00 €
VRD	45 054,00 €	54 064,80 €
TEM effacem	14 310,00 €	14 310,00 €
Coût total	64 044,00 €	73 990,80 €

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-> PREVOIT le plan de financement suivant :

- Subvention CD 53 /Prog. Amendes de Police 2022 : 10 000,00 € (16 % du HT)*
 - Fonds de concours CC Coëvrons /Prog 2020-2025 : 25 000,00 € (39 % du HT)
(reste à charge Commune = 29 044 € => 45 %)*
 - emprunts et autofinancement et FCTVA : 38 990,80 €*
- Total = 73 990,80 €*

-> SOLLICITE pour cette opération les aides financières suivantes :

- du Département de La Mayenne /Prog. Amendes de Police 2022,*
- de la Communauté de Communes des Coëvrons /Fonds de concours aux Communes (25 000 € sur la dotation totale de 29 165 € allouée à la Commune de Vaiges sur la période 2020-2025) ;*

-> DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-10-21-09 (mention en sera faite en marge de la dite délibération au registre des délibérations),

-> AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ces demandes.

Enregistrée en Préf le 28/01/2022

publiée le 8/02/2022

Opé 178 – Voie douce sur RD 125

16) Convention de domanialité, de gestion et d'entretien pour le cheminement piétonnier dans l'emprise de la RD 125 sur la Commune de Vaiges (voie douce en sortie de la ZA communale vers la Route de Ste Suzanne -et- Chammes)

DCM 2022-01-27-16

Monsieur le Maire rappelle que la Voie douce, aménagée en sortie de la ZA communale vers la Route de Ste Suzanne-et-Chammes, se situe dans l'emprise de la Route Départementale 125.

Par courrier en date du 25/11/2021, le Département de La Mayenne propose une convention réglant les modalités de domanialité, de gestion et d'entretien des aménagements pour cette voie douce, à signer entre la Commune de Vaiges et le Département de La Mayenne.

Monsieur le Maire :

- donne lecture de cette convention (référéncée N° 07_267_CONV 21),*
- présente les 2 annexes jointes*
 - Annexe 1 - plan d'aménagement*
 - Annexe 2 - Plan de de domanialité, de gestion et d'entretien.*

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la convention présentée par le Département de la Mayenne.

Décision :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- ACCEPTE cette convention (qui sera annexée à la présente délibération) ;*

- et **AUTORISE le Maire à la signer.**

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

Régie de recette

17) Modification de la délibération n° 2018-10-25-04a portant à connaissance du Conseil Municipal le projet d'arrêté du Maire portant création de la Régie de recettes « Patrimoine et Culture » (articles 5 et 10).

DCM 2022-01-27-17

Au motif du peu de liquidités manipulées pour cette Régie de recettes, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification de la délibération n° 2018-10-25-04a portant sur le projet de création de cette Régie de recettes « Patrimoine et Culture ».

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de supprimer la mention « espèces » dans l'article 5 -Moyens de paiements autorisés,
- décide de supprimer l'article 10 -Fonds de caisse à disposition du Régisseur.
- charge le Maire de prendre un nouvel arrêté portant institution de cette Régie prenant en compte les 2 alinéas ci-dessus, et annulant et remplaçant l'arrêté n° 2018-11-30-64,
- dit que mention de la présente délibération sera inscrite en marge de la délibération n° 2018-10-25-04a au registre des délibérations.

Enregistrée en Préf le 31/01/2022

publiée le 8/02/2022

RGPD

18) Mise en place d'une Commission communale « RGPD - Informatique et Libertés »

DCM 2022-01-27-18

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre le 26/01/2022 du DPD (Délégué Protection des Données) de la Commune de Vaiges (agent du Syndicat e-collectivités (repreneur de l'action RGPD initialement mutualisée avec le CDG53).

Lors de cette rencontre, ont été réalisés :

- un état des lieux des modalités de traitement des données à caractère personnel dans la gestion (numérique, bureautique, papier) dans les domaines d'activités de la Commune de Vaiges,
- le recensement des mesures mises en place (ou existantes) pour le respect des directives de la RGPD.

Afin de s'organiser dans la mise en conformité suite au Règlement Général européen de Protection des Données, il y a lieu de créer un « Comité de Pilotage RGPD - Informatique et Libertés ».

Ce dernier aura vocation à coordonner la démarche, l'animer et préparer les projets d'actions nécessaires.

Plus précisément, le rôle du Comité de pilotage est de mettre en place les actions suivantes :

- 1- définir le calendrier d'actions, les prioriser,
- 2- définir les objectifs, orientations stratégiques et les axes de progrès, notamment au travers des politiques de sécurité et de gestion des données personnelles,

- 3- suivre la mise en œuvre du programme d'actions, ainsi que l'évaluation de la démarche, et réorienter si besoin les actions,
- 4- réaliser éventuellement des études d'impact,
- 5- valider et arbitrer les documents supports de la démarche (état des lieux ; registre ; programme d'actions; politique de sécurité ; politique de gestion des données ; études d'impact; bilan annuel...),
- 6- Le comité de pilotage s'assure de la prise en compte des grands principes de gouvernance : transparence, concertation, évaluation.

Ce comité de pilotage est composé d'élus et d'agents ainsi que du délégué à la protection des données.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création de ce Comité,

- **DESIGNE** pour le composer :

- Régis LEFEUVRE, Maire

- Julie DUCOIN, Adjointe (déléguée en matière de COMMUNICATION)

- Ludovic PERDREAU, Conseiller Municipal,

- Edith OLIVIER, Directrice des Services /Mairie.

Enregistrée en Préf le 02/02/2022

publiée le 8/02/2022

Opé 214 -Impasse Gribouille (VRD - Micro-crèche - 6 logements Mayenne Habitat)

19) Projet d'acquisition foncière pour emprise de réseaux

DCM 2022-01-27-19

Des échanges avec Mayenne Habitat (Maître d'ouvrage délégué par la Commune de Vaiges sur cette opération d'aménagement) et avec Plaine Etude (Bureau d'études en charge des VRD), il ressort qu'il y aura lieu d'acheter du terrain pour permettre le passage de canalisations d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire rend compte de ses échanges avec les propriétaires riverains concernés, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet d'acquisition de terrains.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de faire une offre au prix de 5 € net vendeur le m² pour l'acquisition de terrain nécessaire (superficie non encore connue à ce jour) à l'aménagement de réseaux sur ce projet.

Enregistrée en Préf le 02/02/2022

publiée le 8/02/2022

ANNEXE à la séance du

Jeudi 27 janvier 2022

Décisions du Maire sur délégations/ DCM 2020-06-02-11 : Porté à connaissance du Conseil Municipal

Réf. Alinéa //article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	25-nov	Planches pour Réalisation de nichoirs Accueil Périscolaire - Devis ECO MENUISERIE - Vincent Gouabault	415,20 €
	25-nov	Impression Bulletin Municipal - Devis Imprimerie CORNUEL	891,00 €
	29-nov	Fournitures Signalétiques directionnelles - Devis Lacroix	605,26 €

	29-nov	Fournitures Signalétiques de Rue - Devis Lacroix - Devis annuler	2 102,64 €
	06-déc	Réparation Four Restaurant Scolaire - Devis FCPL (Annule et remplace le devis précédent de 534,10€)	485,75 €
	17-déc	Dépannage Radiateur Electrique MAM - Devis LEVEILLE	266,71 €
	17-déc	Travaux Maintenance Logements 17 Route du Mans - Devis LEVEILLE	231,18 €
	27-déc	Fournitures Signalétiques de Rue (Annule et Remplace le Devis précédent de 2 102,64 €) Devis Lacroix	1 791,48 €
	27-déc	Fournitures Pancartes de Rues et Chemins - Devis LACROIX	6 001,68 €
	04-janv	Fourniture Gel Hydroalcoolique - Cde FB.INT'L	68,57 €
	07-janv	Fournitures Produits Entretien - Cde APRO HYGIENE	1 437,04 €
	11-janv	Sensibilisation au Handicap - Pojet Périscolaire - Devis OUEST Handi	120,00 €
	24-janv	Main d'Œuvre Service Technique Commun Mise en Place Panneaux Signalétiques Devis Coevrons Techniques	5 289,20 €
	24-janv	Prestation Analyse Restaurant Scolaire - Devis LDA 53	557,27 €
	25-janv	Prestation Balayage Caniveaux Janvier - Devis LPS	230,70 €
	25-janv	Prestation Balayage Caniveaux Février à Juin - Devis LPS	1 841,50 €
Alinéa 8° Concessions cimetièrè	25-janv.	Concession n° A 106 /50 ans	265,00 €
Alinéa 15° Préemption et DIA < 76 000 €	28-déc.	rue de l'Ancienne Gare (petit jardin)	
	3-janv.	9 rue des Rosiers	
	13-janv.	Terrain Zone des Forges	

Questions diverses

- Commission sociale

Madame DUCOIN demande l'ajout des renseignements suivants (non portés au PV de séance du 27/11/2021), et concernant les travaux de la Commission Sociale :

- Repas annuel : annulé en raison des conditions sanitaires COVID
- Mobilité des personnes : la Commission propose la création d'une prime au Permis de Conduire

- Dossier sinistre « infiltrations d'eau au Club House – Vestiaires du Parc des Sports

Les « tests à la fumée », réalisés par l'entreprise BERTHE hier mercredi 26 janvier, laissent supposer que ces infiltrations proviendraient du piège à eau devant le Club House : le compte-rendu de visite et de constat de l'entreprise reste attendu à ce jour.

- Biodiversité : projet sur le site du plan d'eau communal

Après avoir échangé sur les diverses visites de différents sites réaménagés en tenant compte des conditions et éléments de Biodiversité, les élus s'accordent sur le fait de demander au Syndicat de Bassin, une étude avec esquisse des modifications et des aménagements possibles sur le site du plan d'eau communal de Vaiges.

Dates à retenir

- 28/01/2022 : Réunion de démarrage / Opé 214 -Impasse Gribouille
- 08/02/2022 : 10h : Réunion TECAM / Opé 209 -Jardin Public

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
	COMMUNICATION	07/02 (ou 08/02)		Mairie
	Affaires scolaires	09/02	20h30	Mairie
Projet Quartier du Marchis	DIVERS	19/02	10h30	La Passerelle
Etage Mairie	DIVERS	26/02	9h00	Mairie
	SOCIALE	Courant février		
	LOGEMENTS	Courant février		
Examen des prépa BP	FINANCES	15/03	20h	La Passerelle

Conseil Municipal

Jeudi 24 février 2022 à 20h30

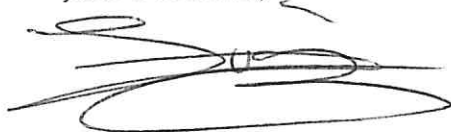
Jeudi 31 mars 2022 à 20h30

Jeudi 28 avril 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire de séance,

Julie DUCOIN,



Le Maire,

Régis LEFEUVRE

